

Remarque : la version anglaise est la version de référence. En cas de divergence ou de nuance dans une traduction, la version anglaise prévaut et sera utilisée comme référence.

🦅 Ce serveur suit les lois américaines sur la liberté d'expression et les CGU de Discord 🦅

🦅 Les règles ci-dessous sont une adaptation et un rappel de ces lois 🦅

Article I : Discours Protégé

§1.1 Discours politique

§1.2 Discours offensant ou haineux

§1.3 Le discours haineux n'est pas illégal, sauf s'il relève des catégories interdites de l'Article II

§1.4 Exigence d'âge du serveur : Tous les membres doivent avoir 18 ans ou plus. Tout membre trouvé mineur sera retiré immédiatement et pourra postuler à nouveau en atteignant 18 ans. Mentir sur son âge est un motif de bannissement permanent

Article II : Contenu Interdit

§2.1 Menaces directes de violence, ou instructions pour commettre un crime

§2.2 Incitation à une action illégale immédiate

§2.3 Doxxing (partage d'informations personnelles privées de quelqu'un sans consentement)

§2.4 Usurpation d'identité d'individus, de groupes ou d'organisations

§2.5 Spam, incluant messages excessifs, publicités non sollicitées, ou raids de serveur

§2.6 Logiciels malveillants, virus, ou liens malicieux

§2.7 Harcèlement/traque

§2.8 Brimades ou intimidation ciblée d'individus

§2.9 Harcèlement sexuel

§2.10 Avances romantiques ou sexuelles non désirées : Continuer à flirter avec ou poursuivre quelqu'un romantiquement/sexuellement après qu'on vous ait demandé d'arrêter est interdit. Les demandes d'« arrêt » incluent les demandes directes, les demandes communiquées par un tiers en leur nom, ou l'intervention d'un modérateur basée sur des signalements

§2.11 CSAM ou tout contenu sexuel impliquant des mineurs

§2.12 Pornographie de vengeance ou images intimes non consensuelles

§2.13 Enregistrement ou capture vidéo/audio sans consentement : Enregistrer des discussions vocales, des appels vidéo, capturer l'écran de la webcam de quelqu'un, ou capturer du contenu vidéo sans consentement explicite de toutes les parties impliquées est interdit. Les captures d'écran de messages texte à des fins de modération sont autorisées

§2.14 Fraude, arnaques, ou désinformation délibérée : Mener des arnaques, tentatives de phishing, diffuser délibérément de fausses informations pour tromper ou manipuler les membres, ou s'engager dans des activités frauduleuses est interdit

§2.15 Vente de drogues

§2.16 Contournement de bannissement : Utiliser des comptes alternatifs pour contourner des bannissements temporaires ou permanents est interdit et entraînera le bannissement permanent de tous les comptes associés

§2.17 Coordination de raids ou de brigading : Organiser des attaques contre d'autres serveurs, utilisateurs, ou coordonner des signalements de masse/manipulation de votes est interdit

§2.18 Contenu NSFW hors des canaux désignés : Le contenu sexuel, violent ou graphique doit être posté uniquement dans des canaux NSFW à accès restreint par âge et avec des avertissements de contenu appropriés (le cas échéant)

§2.19 Auto-promotion excessive : Publicité non sollicitée, auto-promotion répétée, ou spam commercial sans approbation du modérateur est interdit

§2.20 Utilisation non autorisée de bots : Ajouter des bots au serveur sans approbation du modérateur est interdit. Utiliser des bots pour automatiser des violations de règles (spam, manipulation de votes, harcèlement, etc.) entraînera un bannissement immédiat pour l'utilisateur et la suppression du bot

Article III : Directives de Discussion (*Pas des Règles*)

Section A : Taquineries & Plaisanteries

Les taquineries mutuelles et les plaisanteries entre participants consentants sont autorisées, mais avec des limites importantes :

§3.1 Proportionnalité — Si vous taquinez quelqu'un, vous pouvez être taquiné en retour à un niveau d'intensité similaire. Escalader de blagues légères à des attaques sévères n'est pas acceptable. Les insultes personnelles qui attaquent le caractère, la famille ou la vie privée de quelqu'un vont au-delà de la taquinerie ludique et sont interdites.

§3.2 Pas d'Acharnement — Plusieurs personnes s'en prennent à une seule personne, c'est de l'intimidation, même si cette personne a taquiné quelqu'un d'abord. Exception : Une taquinerie collective brève et légère est acceptable si elle est de courte durée et s'arrête quand on le demande.

§3.3 Respecter le "Temps Mort" — Si quelqu'un dit qu'il veut arrêter ou se désengager, continuer est du harcèlement. Les deux parties peuvent mettre fin à l'échange à tout moment. Cependant, si vous initiez les taquineries, l'autre personne a le droit de répondre proportionnellement avant que vous puissiez appeler "temps mort."

§3.4 Respecter les Non-Participants — Si quelqu'un déclare explicitement qu'il ne participe pas aux taquineries ou préfère ne pas être impliqué dans les plaisanteries, respectez sa limite. Ceci est différent d'un "temps mort" en plein échange - c'est une préférence générale qui devrait être honorée par tous les membres. Cependant, si quelqu'un revendique ce statut d'opt-out mais initie ensuite des taquineries envers d'autres, il renonce à son immunité et peut être taquiné en retour.

§3.5 Le Contexte Compte — Taquiner quelqu'un une fois ne donne pas aux autres une licence illimitée pour le harceler pour toujours. Utiliser les taquineries comme couverture pour du véritable harcèlement est interdit et sera traité comme une violation de l'Article II.

Section B : Étiquette des Canaux

§3.6 Pas de Gardiennage — Vous ne pouvez pas exiger que quelqu'un quitte un canal public, l'expulser, ou l'exclure simplement parce que vous ne voulez pas qu'il soit là. Les canaux publics sont ouverts à tous les membres.

§3.7 Respecter les Conversations Privées — Si un canal ou un chat vocal est marqué comme "privé" ou "discussion personnelle", demandez la permission avant de rejoindre la conversation. Cela respecte les limites tout en maintenant l'ouverture de la communauté.

§3.8 Inclusivité des Canaux Vocaux — Dans les canaux vocaux avec plusieurs participants, évitez les conversations prolongées en tête-à-tête qui excluent les autres. Quand c'est possible, déplacez les discussions privées vers un canal vocal séparé pour garder l'espace principal inclusif.

§3.9 Respecter les Activités en Cours — Si un canal est utilisé pour une activité coordonnée (session de jeu, soirée film, discussion de groupe), évitez de la perturber avec des messages hors sujet. Participez ou utilisez un autre canal temporairement.

§3.10 Canaux Spécifiques aux Activités — Considérez l'utilisation de canaux vocaux, threads, ou canaux désignés pour les activités organisées afin d'éviter les conflits.

Article IV : Notes Importantes

§4.1 Conformité aux CGU de Discord — Bien que ce serveur privilégie la liberté d'expression, nous devons nous conformer aux [Conditions d'utilisation de Discord](#) et aux [Directives de la Communauté](#). Les violations peuvent entraîner des signalements à Discord Trust & Safety.

§4.2 Distinction Plateforme Privée — Discord est une plateforme privée - le Premier Amendement s'applique à la censure gouvernementale, pas aux communautés privées. Ces règles reflètent notre philosophie de modération, pas des obligations légales.

§4.3 Droits de Vote : Système de Carte Verte — Seuls les membres avec le rôle "Carte Verte" peuvent voter dans les sondages communautaires et servir de jurés dans les tribunaux du serveur. La Carte Verte est obtenue par :

- (a) **Attribution Automatique** : Tout membre présent sur le serveur depuis 60+ jours et entrant dans son troisième mois d'adhésion (jour 61 et au-delà) qualifie automatiquement pour le statut de Carte Verte après examen par les modérateurs

- (b) **Nomination Communautaire** : Si 25% ou plus des détenteurs actuels de Carte Verte votent pour accorder le statut de Carte Verte à un membre (quelle que soit la date d'adhésion), ce membre le reçoit. Cela reconnaît une contribution exceptionnelle et une intégration dans la culture du serveur
- (c) **Exception Vétéran (Limitée dans le Temps)** : Pendant les 6 premiers mois après la création du serveur uniquement, les modérateurs peuvent accorder le statut de Carte Verte aux membres anciens/vétérans de retour de communautés précédentes. Après cette période, toutes les Cartes Vertes doivent être gagnées via les méthodes (a) ou (b)
- (d) **Transparence & Période de Révision** : Toutes les attributions réussies de Carte Verte doivent être annoncées publiquement dans #announcements avec la méthode utilisée (automatique/nominé/vétéran) et la justification de base. La communauté a 48 heures pour soulever des préoccupations avant que l'attribution soit finalisée. Si des préoccupations majeures sont soulevées (infractions répétées de l'Article II ou escalades de l'Article III vers l'Article II), les admins examineront et peuvent refuser l'attribution. Les votes de nomination échoués ne sont pas annoncés publiquement pour éviter l'embarras - seules les attributions réussies sont annoncées.
- (e) **Révocation** : Le statut de Carte Verte peut être révoqué pour inactivité prolongée (90+ jours) ou violations de Niveau 3+. Il peut être regagné après réhabilitation
- (f) **Participation Sans Vote** : Les membres sans Carte Verte peuvent toujours participer aux procédures judiciaires en tant que témoins et fournir des commentaires dans les fils de discussion avant les sondages
- (g) **Critères Vétéran** : Les Cartes Vertes vétéran (méthode c) nécessitent une preuve documentée d'adhésion antérieure OU le témoignage de 25% des détenteurs actuels de Carte Verte qui peuvent attester de leur statut de vétéran. Toutes les attributions de vétéran nécessitent l'approbation d'un admin avec justification publique pour éviter le favoritisme
- (h) **Seuil Minimum de Nomination** : Les nominations communautaires (méthode b) nécessitent un minimum de 5 votes de détenteurs de Carte Verte quel que soit le pourcentage, pour assurer un soutien communautaire significatif à toutes les tailles de serveur
- (i) Ce système empêche la manipulation de votes par des comptes nouveaux ou alternatifs et garantit que les votants comprennent la culture du serveur

§4.4 Détermination Communautaire — Pour déterminer si un comportement a franchi la ligne de la plaisanterie à l'intimidation, un sondage communautaire sera mené parmi les détenteurs de Carte Verte. La communauté du serveur vote sur le fait que le comportement est acceptable ou a franchi la ligne. En cas de doute, respectez les limites.

Article V : Application & Sanctions

Section A : Méthodes d'Application

§5.1 Méthodes d'Application — Les violations seront gérées selon le consensus communautaire pour les cas de zone grise :

- (a) **Sondages Communautaires** : Votes rapides parmi les détenteurs de Carte Verte pour déterminer si un comportement franchit la ligne de la plaisanterie à l'intimidation/harcèlement
- (b) **Tribunal du Serveur** : Pour les cas plus graves ou contestés, un tribunal formel peut être tenu où les deux parties présentent leur cas et les détenteurs de Carte Verte servent de jury (non biaisé)
- (c) **Action Immédiate** : Les violations claires (contenu illégal, menaces, CSAM, etc.) entraîneront une action immédiate sans sondages ou procédures judiciaires

Section B : Niveaux de Sanctions

§5.2 Niveau 1 : Violations Mineures — Infractions de première fois ou mineures (spam, perturbation mineure, violations d'étiquette des canaux)

- **Sanction** : Avertissement verbal ou écrit
- **Durée** : N/A
- **Escalade** : Les infractions répétées passent au Niveau 2

§5.3 Niveau 2 : Violations Modérées — Violations mineures répétées, violations des directives de taquinerie (§3.1-3.5), harcèlement modéré

- **Sanction** : Mute temporaire ou timeout
- **Durée** : 1 heure à 24 heures (première infraction), 24-72 heures (infraction répétée)
- **Escalade** : Trois violations de Niveau 2 en 30 jours passent au Niveau 3

§5.4 Niveau 3 : Violations Graves — Harcèlement (§2.7), intimidation (§2.8), harcèlement sexuel (§2.9), avances non désirées (§2.10), auto-promotion excessive (§2.19), gardiennage avec abus, abus des mécanismes d'application (§5.9)

- **Sanction** : Bannissement temporaire ou mute prolongé
- **Durée** : 7-30 jours selon la gravité
- **Escalade** : Les infractions répétées peuvent entraîner un bannissement permanent soumis à un vote communautaire

§5.5 Niveau 4 : Violations Sévères — Menaces directes (§2.1), incitation (§2.2), doxxing (§2.3), CSAM (§2.11), pornographie de vengeance (§2.12), enregistrement non consensuel (§2.13), contournement de bannissement (§2.16), coordination de raids (§2.17), abus de pouvoir par les modérateurs (§5.10)

- **Sanction** : Bannissement permanent immédiat
- **Durée** : Permanent (appel possible après 6 mois)
- **Escalade** : Signalement à Discord Trust & Safety et potentiellement aux forces de l'ordre

§5.6 Facteurs Aggravants — Les éléments suivants peuvent augmenter la sévérité de la sanction :

- (a) Ciblage de membres vulnérables ou nouveaux
 - (b) Harcèlement coordonné ou brigading
 - (c) Modèle de comportement à travers plusieurs incidents
 - (d) Refus de se conformer aux instructions des modérateurs
 - (e) Abus pendant une période de sanction temporaire
 - (f) Utilisation de plusieurs comptes pour échapper à la détection
 - (g) Encouragement d'autres à violer les règles
 - (h) Fuite de contenu privé du serveur vers des plateformes externes
-

Section C : Structure des Modérateurs

§5.7 Hiérarchie des Modérateurs — Pour la transparence et l'efficacité :

- (a) **Admins** gèrent les violations de Niveau 4, les appels, les attributions automatiques de Carte Verte (§4.3a), et les approbations de Carte Verte vétéran (§4.3c)
- (b) **Modérateurs** gèrent les violations de Niveau 1-3, facilitent les votes communautaires, et traitent les Cartes Vertes nominées par la communauté (§4.3b)
- (c) Toutes les actions de Niveau 3+ doivent être enregistrées dans un canal visible par les modérateurs
- (d) Les actions des modérateurs peuvent faire l'objet d'un appel dans les 48 heures selon §5.13

§5.8 Modération d'Urgence — En cas de raids actifs, spam de masse, ou violations sévères en cours, les modérateurs peuvent prendre des mesures immédiates incluant :

- (a) Verrouillage temporaire du serveur ou mode ralenti
- (b) Mutes/bannissements de masse sans examen individuel
- (c) Des votes communautaires seront menés après résolution pour valider les actions
- (d) Les actions d'urgence doivent être signalées aux admins dans les 24 heures

Section D : Règles d'Application Supplémentaires

§5.9 Pas d'Abus des Mécanismes d'Application — Signaler faussement d'autres personnes, manipuler des sondages, ou utiliser des outils d'application en représailles est interdit et peut entraîner des sanctions plus sévères que l'infraction originale.

§5.10 Pas d'Abus de Pouvoir — Exploiter les droits d'administrateur ou de modérateur pour un gain personnel, des représailles, ou un avantage injuste est interdit.

§5.11 Les Modérateurs ne Sont Pas Exemptés — Les modérateurs et le personnel du serveur sont soumis à toutes les règles. Si un modérateur viole les règles, il peut être signalé et faire face au même processus d'application, incluant les sondages communautaires et les tribunaux du serveur menés par les détenteurs de Carte Verte.

§5.12 Signalement Privé — Si vous n'êtes pas à l'aise pour aborder des avances non désirées ou du harcèlement publiquement, utilisez le canal dédié #reports (visible uniquement par les modérateurs) ou envoyez un DM à un modérateur directement.

§5.13 Processus d'Appel — Tout membre peut faire appel d'une sanction en :

- (a) Soumettant un appel écrit aux modérateurs via DM ou le canal #reports
- (b) Demandant une audience de tribunal du serveur si la sanction était de Niveau 3 ou supérieur
- (c) Attendant 7 jours avant de faire appel de sanctions temporaires, 6 mois pour les bannissements permanents
- (d) Fournissant des preuves ou un contexte qui n'ont pas été considérés dans la décision originale
- (e) Les appels pour violations de Niveau 4 nécessitent un examen par un admin

§5.14 Réhabilitation & Effacement du Dossier — Les membres avec un dossier vierge pendant 90 jours consécutifs verront leurs violations antérieures de Niveau 1 et Niveau 2 retirées de la considération pour les besoins d'escalade. Un membre ne peut bénéficier de l'effacement qu'au maximum deux fois. Après le deuxième effacement, aucun effacement supplémentaire n'est possible et le compteur d'escalade ne se réinitialise plus : les violations ultérieures compteront toujours pour l'escalade.